Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024 Publication : 26/09/2024



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nous, Maire de la Ville de Dijon

## MAIRIE DE DIJON

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

ATTENDU l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le Samedi 28 septembre 2024,

## ARRÊTONS

Article 1er - Jean-François COURGEY, conseiller municipal, est délégué, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur Steven KOSKOWITZ et de Madame Mélissa, Anaïs REY prévu le :

## Samedi 28 septembre 2024 à 11 heures 20

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie et Monsieur le Directeur de la Proximité et de la Citoyenneté.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville, le **03 septembre 2024** 

LE MAIRE